



CC de la Région de Blain (Siren : 244400453)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Blain
Arrondissement	Châteaubriant
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/12/1993
Date d'effet	08/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Gérard DRENO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 rue de la Gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44130 BLAIN
Téléphone	02 40 79 09 92
Fax	02 40 79 96 71
Courriel	accueil@cc-regionblain.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	15 862
-----------------------------	--------

Densité moyenne 74,01

Périmètre

Nombre total de communes membres : 4

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Blain (214400152)	9 678
44	Bouvron (214400236)	3 001
44	La Chevallerais (214402216)	1 476
44	Le Gâvre (214400624)	1 707

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif <i>Assainissement non collectif</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>-Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés: La création de plateformes des points d'apport volontaire, des points de regroupement des conteneurs Ordures Ménagères et leur entretien reste de compétence communale.</i></p> <p>- Autres actions environnementales <i>Etudes de protection et de promotion de l'environnement: -Développement durable et énergies renouvelables : Accompagnement des initiatives visant la mise en oeuvre d'unités de production d'énergies renouvelables ou à la valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire (la forêt du Gâvre ; le canal de Nantes à Brest ; les zones classées en biotope ; les zones Natura 2000 ; les espaces naturels sensibles ou ZNIEFF) sur le territoire communautaire.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale <i>Les projets et actions dans le domaine social sont considérés d'intérêt communautaire dès lors qu'ils s'adressent potentiellement à des bénéficiaires résidant dans toutes les communes de la communauté de communes et qu'ils contribuent à resserrer le lien social entre les habitants, selon la liste ci-dessous (cf. intérêt communautaire)</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, extension, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : Sont d'intérêt communautaire : Les zones dites « d'intérêt majeur » : elles sont accessibles à partir des axes majeurs de circulation (RN 171 et RN 165) - Parc d'Activités des Bluchets (Blain) - Parc d'Activités du Bel Air (Bouvron) Les zones dites « de proximité » : L'objectif est de type aménagement du territoire intercommunal permettant ainsi de préserver les activités commerciales et artisanales de proximité des centres villes de nos communes. • la zone de la Druge Chevaux (Bouvron) • la zone du Bourg Besnier (La Chevallerais) • la zone des Margats (La Chevallerais) • la zone de l'Anglechais (Le Gâvre). (Plan des zones d'intérêt majeur et de proximité en annexe). Par ailleurs, la CCRB assurera la réalisation de nouvelles zones sur la base des critères suivants : une zone d'un seul tenant de plus de 2 hectares.</i></p>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique :

- Accueil, information, conseil, orientation des entreprises dans leur projet de création, de reprise et de développement.
- Participation et soutien aux actions d'une plate-forme d'initiatives locales (PFIL).
- Promotion et valorisation des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Action de promotion et d'animation du territoire concourant à son développement économique, social et touristique. A ce jour, ne sont pas d'intérêt communautaire les associations communales de commerçants et d'artisans, les marchés et foires, les animations ouvertes au public, musées, notamment pour leurs actions d'information du public.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Office de tourisme communautaire du Pays de Blain et toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou conseil concourant à la mise en réseau des acteurs touristiques du territoire notamment dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec l'office de tourisme communautaire ou dans le cadre d'un pays touristique.
- Opération Oh La La quelle aventure !, sur le territoire du pays de Blain, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme.
- La création et l'édition de cartes des Chemins de randonnée existants.
- La création et l'entretien d'un circuit d'interprétation le long du canal est d'intérêt communautaire, dans la complémentarité et le respect des compétences du propriétaire.
- Les actions de promotion vis-à-vis d'un public professionnel (visites d'entreprises).
- Des manifestations exceptionnelles d'un caractère national.
- Réalisation d'opérations immobilières et notamment d'ateliers - relais en faveur de créateurs ou repreneurs d'entreprises sur les zones dites d'intérêt majeur définies ci-dessus, dans le respect de la législation des aides au développement économique. Les bâtiments relais existants restent propriétés des communes.
- Reconversion et requalification de friches industrielles ou commerciales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les friches situées dans les zones d'activités d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Groupe « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement »

- a. Piscine intercommunale des « Menussons ».
- Ü b. Piste d'athlétisme d'intérêt communautaire, c'est-à-dire une piste d'un anneau de 400 m et ses annexes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

En matière d'aménagement de l'espace communautaire: Schéma de cohérence territorial (SCOT) - schéma directeur et schéma de secteur.

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire, les ZAC à créer ou les extensions de ZAC existantes. La ZAC des Bluchets, à Blain, est d'intérêt communautaire.

- Constitution de réserves foncières

En matière d'aménagement de l'espace communautaire: -Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les réserves foncières en vue de la création de zones d'activités d'intérêt communautaire.

- Transport scolaire

Transports: -Gestion du service de Transports scolaires, en qualité d'organisateur de second rang d'une part et de transporteur d'autre part. -Etude et gestion de toute offre de transports de personnes au profit des administrés en qualité d'organisateur de second rang, sous l'égide du Département.

- Organisation des transports non urbains

. Etude et gestion de toute offre de transports de personnes au profit des administrés en qualité d'organisateur de second rang, sous l'égide du Département.

- Etudes et programmation

Etude des impacts fonciers, environnementaux et urbains liés à des infrastructures de communication.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Groupe « création, aménagement et entretien de la voirie »

Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : les voies d'accès aux équipements communautaires suivants : piscine des Menussons, déchetteries de Blain et de Bouvron, selon les plans en annexe. les voies des zones d'activités d'intérêt

communautaire, ne desservant que des entreprises, selon les plans en annexes.

Développement touristique

- Tourisme

Action de promotion et d'animation du territoire concourant à son développement économique, social et touristique. A ce jour, ne sont pas d'intérêt communautaire les associations communales de commerçants et d'artisans, les marchés et foires, les animations ouvertes au public, musées, notamment pour leurs actions d'information du public. Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes : - Office de tourisme communautaire du Pays de Blain et toutes études et actions d'information, de promotion, de formation, d'animation ou conseil concourant à la mise en réseau des acteurs touristiques du territoire notamment dans le cadre de conventions d'objectifs passées avec l'office de tourisme communautaire ou dans le cadre d'un pays touristique. - Opération Oh La La quelle aventure !, sur le territoire du pays de Blain, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme. - La création et l'édition de cartes des Chemins de randonnée existants. - La création et l'entretien d'un circuit d'interprétation le long du canal est d'intérêt communautaire, dans la complémentarité et le respect des compétences du propriétaire. - Les actions de promotion vis-à-vis d'un public professionnel (visites d'entreprises). - Des manifestations exceptionnelles d'un caractère national.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Mise en œuvre d'OPAH et ORAH, PST, PLH, etc.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en œuvre d'OPAH et ORAH, PST, PLH, etc.

Autres

- Acquisition en commun de matériel

Achat et mise à disposition de matériel à caractère communautaire. Cette compétence sera définie ultérieurement, lors d'une prochaine modification des statuts ».

- Gestion d'un centre de secours

Service Incendie a- Relations avec l'établissement public départemental des services d'incendie et de secours (E.P.D.S.I.S.), chargé de la gestion des centres de secours contre l'incendie. b- Prise en charge de la taxe incendie aux lieux et places des communes membres.

- NTIC (Internet, câble...)

Services Généraux a- Services communs : En application de l'article L 5211-4-1-II du code général des collectivités territoriales, les services de la communauté de communes seront mis à disposition des communes membres dans les domaines suivants : nouvelles techniques de l'information et de la communication, internet, extranet, plateforme dématérialisation des marchés public, etc.), cette mise à disposition présentant un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Une convention conclue entre la communauté de communes et les communes fixera les modalités de cette mise à disposition des personnels et des moyens.

- Réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Etude de faisabilité, création, entretien et gestion des aires d'accueil intercommunales pour nomades et gens du voyage (équipement, sanitaires et assainissement). Les aires d'accueil d'intérêt communautaire sont celles inscrites au schéma départemental.

- Autres

En matière d'aménagement de l'espace communautaire: -SIG (système d'information géographique). De par son étendue, son contenu, son objet stratégique, sa dimension financière et son rayonnement sur l'ensemble des communes adhérentes, le projet SIG est déclaré d'intérêt communautaire. La communauté de communes assurera la mise en œuvre et le développement du système intercommunal d'information géographique, hors matériels informatiques. . Achat et mise à disposition de matériel à caractère communautaire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	Syndicat mixte Centre Nord Atlantique pour le traitement et le recyclage des déchets (254402522)	SM fermé	147 979

44	Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique SYDELA (200014926)	SM fermé	639 480
44	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (200035335)	Pôle métrop.	853 419
44	Syndicat mixte aéroportuaire (200028827)	SM ouvert	1 796 289

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)